



DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 07 AVRIL 2022

L'an deux mille vingt-deux et le sept avril, à dix-neuf heures trente, le conseil municipal de La Bastidonne régulièrement convoqué en séance ordinaire s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Michel PARTAGE, maire**.

ETAIENT PRESENTS : Michel PARTAGE, Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Béatrice GRELET, Maryvonne ROSELLO, Hugues SERVIERE, Thomas NERVI, Vincent MARTIN, Sandrine PEREIRA, Alexandre HAYEK, Lou LOMBARD, Aurélia BAZERLI.

Excusée et ayant donné pouvoir : Emilie CONNAULTE a donné procuration à Béatrice PAUMIER LALLEMAND, Laure VINCENT a donné procuration à Thomas NERVI, Eric LEVANTIS a donné procuration à Béatrice GRELET.

Absent excusé : -

Secrétaire de séance : Thomas NERVI

Monsieur le Maire propose à Mme ROSELLO Maryvonne de présenter le budget fonctionnement pour les dépenses et les recettes.

NOMBRE DE MEMBRES

En exercice : 14

Présents : 11

Absents : 0

Ayant donné procuration : 3

Qui ont pris part à la délibération :

Pour : 14

Contre : 0

Abstention : 0

DATE DE LA CONVOCATION

30 mars 2022

DATE D'AFFICHAGE

30 mars 2022

N°2022_005_D

Objet : Vote du budget primitif communal 2022

Le délai de recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Nîmes contre la présente délibération est de deux mois.

Compte	Libellé	Projet BP 2022
	DEPENSES	
011	Charges à caractère général	300 819.39
012	Charges de personnel et frais assimilés	387 036.98
014	Atténuations de produits	800.00
022	Dépenses imprévues	29 120.51
023	Virement à la section d'investissement	56 962.36
042	Opérations d'ordre de transfert entre section	13 362.58
65	Autres charges de gestion courante	104 929.00
66	Charges financières	16 000.00
67	Charges exceptionnelles	500.00
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	8 066.94
	Total section	917 597.76
	RECETTES	
002	Résultat d'exploitation reporté	110 807.73
013	Atténuation de charges	16 000.00
	Produits des services, du domaine et ventes divers	28 174.80
70		
73	Impôts et taxes	637 255.23
74	Dotations, subventions et participations	87 400.00
75	Autres produits de gestion courante	28 450.00
77	Produits exceptionnels	9 510.00
042	Opérations d'ordre entre section	0.00
	Total section	917 597.76



Monsieur le Maire présente le tableau du budget investissement 2022 concernant les dépenses et les recettes.

CHAPITRE	OPERATION	LIBELLE	Projet BP 2022
DEPENSES			
	10007	OPERATION PETITS TRAVAUX ET MATERIEL	24 818.99
21		<i>Immobilisation corporelles</i>	24 818.99
	65	VOIRIE ET RESEAU PLUVIAL	794 765.20
20		<i>Frais d'études</i>	26 180.00
21		<i>Réseau de voirie</i>	768 585.20
	67	AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	19 923.99
21		<i>Immobilisations corporelles</i>	19 923.99
	70	AMENAGEMENT TOURISME	39 283.38
21		<i>Immobilisations corporelles</i>	39 283.38
	2021-01	REVISION PLU	22 594.94
20		<i>Immobilisations incorporelles</i>	22 594.94
	2021-03	TRAVAUX ECOLE	10 992.55
21		<i>Immobilisations corporelles</i>	10 992.55
16	-	<i>Emprunts et dettes assimilées</i>	42 000.00
		Total section	956 111.69



COMMUNE DE LA BAS	Envoyé en préfecture le 14/04/2022 Reçu en préfecture le 14/04/2022
République Française Département du Vaucluse F- 84120 La Bastidonne	Affiché le ID : 084-218400109-20220407-2022_005_D-BF
Tél : 04.90.09.63.95 Mail : mairie@la-bastidonne.fr	

CHAPITRE	OPERATION	LIBELLE	Projet BP 2022
RECETTES			
		Virement à la section d'investissement reporté	56 962.36
021			
		Opérations d'ordre de transfert entre section	277 254.58
040			
		Dotations, fonds divers et réserves	30 000.00
10			
	10007	OPERATION PETITS TRAVAUX ET MATERIEL	20 000,00
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>20 000,00</i>
13			
	67	AMENAGEMENT LOCAUX COMMUNAUX	32 229,17
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>32 229,17</i>
13			
	65	VOIRIE ET RESEAU PLUVIAL	490 010.00
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>490 010.00</i>
13			
	69	TRAVAUX ECOLE + MAIRIE	11 641,00
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>11 641,00</i>
13			
	2021-02	PROJET ECOLE NUMERIQUE	6 000,00
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>6 000,00</i>
13			
	2021-03	TRAVAUX ECOLE	11 667,00
		<i>Subventions d'investissement</i>	<i>11 667,00</i>
13			
	70	AMENAGEMENTS TOURISME	6 985.00
		<i>Immobilisations incorporelles</i>	<i>6 985.00</i>
20			
		Total section	956 111.69

DÉCISION

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **APPROUVE** à l'unanimité le budget primitif 2022 de la commune tel que présenté.

Fait à La Bastidonne,
 Le 08 avril 2022,
 PARTAGE Michel, Maire

